

Étaient présents : Mme Nathalie Brisebois, directrice
Mme Michelle Racicot, directrice adjointe
Mme Sophie Gélinas, personnel de soutien
Mme Josianne Perreault, enseignante
M. André Gauvin, enseignant
Mme Rachel Tremblay, enseignante
Mme Isabelle Dubé, parent
M. Érick Sauvé, parent
Mme Marie-Claire Robillard, parent
Mme Annie Doucet, parent
M. Yannick Guénette, parent
Mme Catherine Parent, parent
Mme Virginie Goupil, professionnelle

Était absente : Mme Josée Comeau, service de garde

Secrétaire : Mme Odette Lamarche

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19h20.

2. Vérification du quorum (constitué de la majorité des membres dont la moitié des représentants parents, 6 parents et 6 membres du personnel)

3. Adoption de l'ordre du jour du 16 septembre 2014

Madame Brisebois fait la lecture de l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés :

- 13. Comité de parents
- 14. Service de garde
- 15. Abolition du code 99
- 16. Site Internet

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Rachel Tremblay d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

4. Parole au public

Aucun public

5. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2015.

Les membres du C.E. prennent connaissance du procès-verbal

CE1516-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Gauvin d'approuver le procès-verbal du 11 juin 2015.

6. Élection du président du conseil d'établissement

Madame Isabelle Dubé désire poser sa candidature comme présidente. Aucun autre candidat n'est proposé.

CE1516-03

EN CONSÉQUENCE, madame Isabelle Dubé est élue présidente du conseil d'établissement à l'unanimité.

7. Élection du vice-président du conseil d'établissement

Madame Marie-Claire Robillard est la seule personne intéressée.

CE1516-04

EN CONSÉQUENCE, madame Marie-Claire Robillard est élue vice-présidente du conseil d'établissement à l'unanimité.

8. Dénonciation d'intérêt

Madame Brisebois explique ce qu'est une dénonciation d'intérêt. Elle demande aux membres si quelqu'un parmi eux, en lien avec leur emploi, pourrait entrer en conflit d'intérêt avec un sujet traité au Conseil d'établissement. Les membres devront voir, quand ils recevront l'ordre du jour, s'ils sont en conflit d'intérêt et en avvertir la présidente.

9. Tableau des membres pour le comité de parents

Madame Brisebois fait circuler parmi les membres un tableau où ils doivent inscrire toutes les informations pour les rejoindre. Ce tableau sera transmis au comité de parents.

10. Calendrier des réunions

Après discussion, le calendrier des rencontres est le suivant :

Mardi le 13 octobre 2015
Mardi le 1^{er} décembre 2015
Mardi le 2 février 2016
Mardi le 8 mars 2016
Mardi le 3 mai 2016
Mardi le 7 juin 2016

11. Sujets pour approbation

11.1 Règles de régie interne

Madame Brisebois remet aux membres les règles de régie interne qui avaient été adoptées 20 octobre 2014.

Quelques modifications sont apportées.

Article 6 : on ajoute à la fin de la phrase : « ...par une enveloppe remise à leurs enfants et/ou par courrier électronique ».

Article 11 : Les points de varia devraient être, dans la mesure du possible, amenés à la présidence ou la direction à l'avance afin qu'ils soient inclus dans l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Guénette d'approuver les règles de régie interne telles que modifiées.

CE1516-05

12. Correspondance

Monsieur Guénette fera parvenir la correspondance qu'il a reçue cet été à madame Dubé.

13. Comité de parents

Monsieur Guénette explique que le comité de parents, en appui aux enseignants, ne s'impliquera pas dans les négociations mais plutôt dans tout ce qui pourrait toucher les élèves.

14. Service de garde

M. Guénette nous informe que le comité de parents s'inquiète de l'augmentation des coûts du service de garde lors des journées

pédagogiques. Madame Brisebois explique que lors de la présentation du budget, elle avait tenu compte de cette augmentation possible. Cette année, le nombre de sorties a été diminué, au profit des activités à l'école et leur coût a été limité.

15. Abolition du code 99

Monsieur Guénette nous informe que les élèves qui étaient identifiés comme ayant possiblement des problèmes se voyaient attribué un code 99 en attendant un diagnostic officiel. Le ministère aurait décidé d'abolir ce code car il considère que les intervenant qui l'attribuent ne sont pas du milieu médical. Madame Brisebois précise aussi que le code 99 n'a pas été aboli mais que les critères ont été modifiés. Il est encore possible d'obtenir des codes 99 dans certains cas. Madame Brisebois précise qu'aucun code 99 n'était prévu au budget initial. Ces changements n'auront donc pas d'impact actuellement sur les services à l'élève.

L'école a déjà donné du soutien TES à des élèves qui n'ont pas de code et cela à même le budget de fonctionnement. La commission scolaire a laissé une certaine marge manœuvre aux écoles.

16. Site Internet

Certains parents trouvent que le site internet n'est pas à jour. Les enseignants expliquent que ceux qui n'utilisent pas le site Internet, utilisent plutôt le blogue.

Les parents demandent que la liste des adresses courriel du personnel soit déposée sur le site internet ce qui sera fait sous peu.

17. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur André Gauvin demande à madame Dubé la levée de la séance à 20h20.

Isabelle Dubé
Présidente

Odette Lamarche
Secrétaire